

prêts souverains au tiers monde et ont choisi de participer à des opérations analogues au Plan Brady au Mexique, au Costa Rica, aux Philippines et au Venezuela ou ont cédé leur dette sur le marché secondaire. Bien que certains des débiteurs les plus importants, parmi les pays à revenu moyen, aient réussi à avoir de nouveau accès aux marchés de capitaux internationaux, les banques commerciales sont réticentes à fournir de nouvelles ressources financières aux petits pays à faible revenu dont les possibilités commerciales sont actuellement négligeables.

Le montant total de la dette des pays débiteurs «problématiques» à l'égard des banques commerciales canadiennes s'élève actuellement à quelque 13 milliards de dollars canadiens, alors qu'il atteignait 23 milliards de dollars canadiens en 1983. La plus grande partie de ces fonds ont été empruntés par des pays d'Amérique latine. Depuis le début de la crise de l'endettement, le Bureau du surintendant des institutions financières a surveillé de près les risques pris par les banques canadiennes et a exigé de ces dernières qu'elles constituent une provision avant de consentir des prêts à un certain groupe de pays débiteurs faisant problème. Le montant de cette provision est actuellement fixé à un minimum de 35 % de la valeur nominale des prêts, mais les grandes banques ont volontairement choisi de se constituer une réserve nettement plus importante.

Les banques canadiennes ont agi de façon responsable dans la gestion de leurs risques et participé à la négociation des accords de rééchelonnement, de programmes de nouveaux crédits et, plus récemment, du programme de réduction de la dette dans le cadre du Plan Brady. Étant donné que la plupart des banques, y compris les institutions canadiennes, disposent maintenant d'une provision importante pour faire face aux pertes possibles sur leurs prêts internationaux, le risque de faillite des banques est considérablement atténué par rapport à ces dernières années.